

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 23 janvier 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 29 janvier 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul, VIETTI Dominique, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : COMPAGNAT Michel, LUGNE Isabelle, MONAT Pascale.

Absents excusés : PEREZ Gérard, CROZET Guy, CHABRIER Alexandre.

Absent : BRUEL Laurent.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame PRAS Séverine est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : LANCEMENT DE L'ELABORATION DU SCHEMA INTERCOMMUNAL DES MOBILITES DURABLES :

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Communauté de communes du Pays d'Urfé souhaite engager l'élaboration d'un schéma des mobilités durables. Ce document stratégique a vocation à définir une vision partagée et opérationnelle des mobilités à l'échelle intercommunale et communale.

Le schéma devra notamment :

- Structurer une vision cohérente du développement des mobilités actives et alternatives (marche, vélo, covoiturage, transports collectifs) ;
- Identifier et hiérarchiser les besoins d'aménagements ;
- Planifier les investissements à court, moyen et long terme ;
- Accompagner les communes dans la définition de projets concrets adaptés à leurs réalités locales.

Le travail s'appuiera sur les données existantes, dont l'étude récemment menée par le Conseil départemental de la Loire sur le développement des voies cyclables. Cette étude identifie des itinéraires structurants, en privilégiant des aménagements simples et peu coûteux, éléments qui viendront utilement alimenter la réflexion sans remettre en cause les spécificités du territoire de la CCPU.

La démarche se déroulera en plusieurs phases :

- Diagnostic des infrastructures existantes et des usages ;
- Concertation avec les élus, habitants, établissements scolaires et acteurs locaux, via ateliers, enquêtes et réunions ;
- Élaboration de plans d'action et d'investissement, avec hiérarchisation des priorités ;
- Restitution auprès des communes et du public, sous forme d'expositions ou de réunions locales.

Plusieurs modalités de réalisation sont possibles. Il est proposé que la CCPU assure la conduite principale de l'étude en interne, avec l'appui éventuel de partenaires tels que l'ALEC 42. Une externalisation partielle pourra être envisagée si des besoins techniques spécifiques apparaissent.

Le financement pourra s'appuyer sur différents dispositifs, notamment le Fonds Vert (ingénierie ou PCAET). En cas de mission confiée en partie à un bureau d'études, la Région pourra également être sollicitée pour un cofinancement. Les investissements futurs issus du schéma pourront mobiliser d'autres aides (Région, ADEME, Département, Fonds Vert selon les projets).

L'élaboration d'un schéma des mobilités durables revêt un intérêt particulier pour les communes rurales, confrontées à l'éloignement des services et des équipements. Cette démarche permettra d'identifier des solutions adaptées telles que :

- Aires de covoiturage de proximité ;
- Sécurisation des liaisons piétonnes et cyclables entre bourgs et équipements communaux ;
- Amélioration des connexions vers les pôles de services.

Elle apportera aux communes une vision d'ensemble réaliste, facilitera l'accès aux financements et encouragera des modes de déplacement plus sobres, plus sûrs et accessibles à tous.

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE :

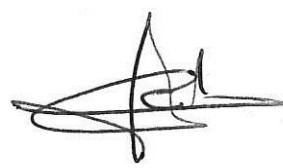
Article 1 : De Lancer l'élaboration du schéma des mobilités durables, selon une réalisation assurée majoritairement en interne ;

Article 2 : D'Autoriser le Président à solliciter l'ensemble des financements mobilisables, notamment au titre du Fonds Vert ou d'autres dispositifs d'ingénierie.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 29 janvier 2026

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
"Maison du pays d'Urfé"
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Date de transmission de l'acte: 03/02/2026
Date de réception de l'AR: 03/02/2026

042-244200820-DE_006_2026-DE
A G E D I